



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération CA – 20241012-37

Reims, le 11 décembre 2024

**DELIBERATION
Relative au contrôle interne comptable (CIC)**

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le dossier présenté en séance

Point de l'ordre du jour :

Approbation du dispositif de contrôle interne comptable

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Article 1

Le Conseil d'administration approuve le dispositif du contrôle interne comptable tel qu'existant à la date du 04/12/2024 :

- Cartographie des risques et plan de maîtrise des risques associé

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 16

Procurations : 3

Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique Perdereau